Date d'affichage : 26/03/2024

COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 23/03/2024

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, J. VARLET, H. LANNOY, P. LEMAITRE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de CALAIS ENTENTE du 06/03/24 déclarant le forfait général de son équipe seniors C en D7A. Amende 100€.
Courrier de CALAIS RC déclarant le forfait général de son équipe U13 Ouest D2A. Amende 25€.
Courrier de WIMEREUX AS déclarant le forfait général de ses équipes U13 Ouest D4F et U11 Ouest D3E. Amende 50€ (2 x 25€).

Plateau U8/U9 du 17/02/2024 à Neufchâtel
Non envoi de la feuille de présence par le club de St Léonard ES avant le 19/02/2024 ce qui entraine l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à St Léonard ES.

Plateau U8/U9 du 17/02/2024 à St Martin lez Tatinghem
Non envoi de la feuille de présence ainsi que les feuilles de plateau par le club de St Martin lez Tatinghem avant le 29/02/2024 ce qui entraine l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à St Martin lez Tatinghem.

Plateau U8/U9 du 17/02/2024 à Le Portel Stade
Non envoi de la feuille de plateau par le club de Le Portel Stade avant le 29/02/2024 ce qui entraine l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Le Portel Stade.

Plateau U9 du 28/02/2024 à Boulogne Conti
Absence de l'équipe de Isques sans avertir le club recevant : amende 15€ à Isques.

Journées des 02 et 03/03/2024 :
SD2A-26328848 COULOGNE ES B – CALAIS ENTENTE. Participation à la rencontre d'un joueur de Calais Entente suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : COULOGNE ES B 6 – CALAIS ENTENTE 0 par pénalité. Amende 100€ à Calais Entente.

SD3B-26329880 QUIESTEDE US B – BLENDECQUES B. Match non joué suite à un Arrêté Municipal tardif. L'arbitre ayant constaté la présence des 2 équipes et le terrain impraticable, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD3E-26330151 BOULOGNE ESL B – RINXENT USO B. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de Boulogne ESL suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : BOULOGNE ESL B 0 – RINXENT USO B 5 par pénalité. Amende 100€ à Boulogne ESL.

SD3E-26330152 ST MARTIN BOULOGNE B – GUINES MARAIS. Inscription sur la FMI d'un joueur de St Martin Boulogne suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE B 0 – GUINES MARAIS 3 par pénalité. Amende 100€ à St Martin Boulogne.

SD6B-26331420 LONGUENESSE JS E – ST OMER ESSOR D. 1er forfait de Longuenesse JS E (mail du club). Homologué : LONGUENESSE JS E 0 – ST OMER ESSOR D 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Longuenesse JS.

SD6C-26331511 Homologué : ROQUETOIRE ES C 0 – LYS AA FC C 5.

SD6D-26331602 VIEIL HESDIN US – BEAURAINVILLE ES C. Match non joué suite à un Arrêté Municipal tardif. L'arbitre ayant constaté la présence des 2 équipes et déclaré le terrain impraticable, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD6E-26331692 BOULOGNE CONTI FC B – EQUIHEN PLAGE US C. 1er forfait d'Equihen Plage US C (mail du club). Homologué : BOULOGNE CONTI B 3 – EQUIHEN PLAGE US C 0 par forfait. Amende 22€ à Equihen Plage US. Match retour le 21/04/2024 à Boulogne Conti FC.

SD7A-26517529 TOURNEHEM AS C – CALAIS ENTENTE C. 1er forfait de Calais Entente C. Homologué : TOURNEHEM AS C 3 – CALAIS ENTENTE C 0 par forfait. Amende 22€ à Calais Entente.

SD7C-26332058 RACQUINGHEM JS C – WAVRANS FC B. Inscription sur la FMI d'un joueur de Racquinghem JS suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : RACQUINGHEM JS C 0 – WAVRANS FC B 3 par pénalité. Amende 100€ à Racquinghem JS.

SD7E-26332239 CONCHIL AS C – BERCK AS D. Réclamation d'après match de Berck AS D sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Conchil AS C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel avec une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour. Appuyée, recevable. Après vérification de la FMI du 22/10/2023 en SD3C HESDIN OL B – CONCHIL AS B, les joueurs PRINGARBE Melvin LN 2548514721, et LEPRETRE Maxime LN 1956833129 sont dans ce cas. Homologué : CONCHIL AS C 0 – BERCK AS D 1 par pénalité avec -1 pt à Conchil AS C et 1 pt à Berck AS D. Droits remboursés à Berck AS. Amende 30€ à Conchil AS.

U17D1A-26625953 ETAPLES AS B – CALAIS RC B. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Etaples AS suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/024. Homologué : ETAPLES AS B 0 – CALAIS RC B 3 par pénalité. Amende 100€ à Etaples AS.

U14D1A-26630453 DESVRES JS – CALAIS RC. 1er forfait de Desvres JS. Homologué : DESVRES JS 0 – CALAIS RC 3 par forfait. Amende 15€ à Desvres JS.

Journées du 06 au 10/03/2024 :

SD1B-26571590 EPERLECQUES CA – ETAPLES HV. Dossier mis en attente de la décision de la Commission de Discipline.

SD3E-26330168 BOULOGNE ESL B – GUINES ES. 1er forfait de Boulogne ESL B (mail du club). Homologué : BOULOGNE ESL B 0 – GUINES ES 3 par forfait. Amende 25€ à Boulogne ESL.

SD4B-26330330 WAVRANS FC – TOURNEHEM AS B. Réserve technique de Tournehem AS B, non confirmée, ni appuyée, non recevable. Homologué : WAVRANS FC 3 – TOURNEHEM AS B 2. Amende 30€ à Tournehem AS.

SD4D-26330526 LONGFOSSE FLC B – SURQUES ESCOEUILLES B. 1er forfait de Longfosse FLC B (mail du club). Homologué : LONGFOSSE FLC B 0 – SURQUES ESCOEUILLES B 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Longfosse FLC.

SD5B-26330784 LES ATTAQUES FC – BREMES LES ARDRES RC. Participation à la rencontre d'un joueur de Brêmes les Ardres RC suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : LES ATTAQUES FC 11 – BREMES LES ARDRES RC 0 par pénalité. Amende 100€ à Brêmes les Ardres RC.

SD5G-26331231 BOULOGNE ESL C – ST MARTIN BOULOGNE C. 1er forfait de Boulogne ESL C suite au forfait de son équipe B en SD3E. Homologué : BOULOGNE ESL C 0 – ST MARTIN BOULOGNE C 3 par forfait. Amende 25€ à Boulogne ESL.

SD6A-26331330 STE MARIE KERQUE US – RUMINGHEM ADF. 1er forfait de Ruminghem ADF. Homologué : STE MARIE KERQUE US 3 – RUMINGHEM ADF 0 par forfait. Amende 22€ à Ruminghem ADF. Match retour le 21/04/2024 à Ste Marie Kerque US.

SD6C-26331526 Homologué : LYS AA FC C 6 -VERCHOCQ US C 0.

SD7B-26331980 RENESCURE JS C – MAMETZ ES B. 2ème forfait de Renescure JS C (mail du club). Homologué : RENESCURE JS C 0 – MAMETZ ES B 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Renescure JS.

SD7B-26331983 NIEURLET SL – ST MARTIN LEZ TATINGHEM E. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de Nieurlet SL suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : NIEURLET SL 0 – ST MARTIN LEZ TATINGHEM E 3 par pénalité. Amende 100€ à Nieurlet SL.

SD7C-26332042 EPERLECQUES CA E – RACQUINGHEM JS C. Participation à la rencontre d'un joueur de Racquinghem JS C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : EPERLECQUES CA E 6 – RACQUINGHEM JS C 0 par pénalité. Amende 100€ à Racquinghem JS.

SD7D-26332165 NIELLES LES BLEQUIN US D – FILLIEVRES AS B. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de Fillièvres AS suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2024. Homologué : NIELLES LES BLEQUIN US D 3 – FILLIEVRES AS B 0 par pénalité. Amende 100€ à Fillièvres AS.

Femà8D1B-27467029 MONTREUIL US B – WATTEN CS. 1er forfait de Montreuil US B suite au forfait de son équipe A. Homologué : MONTREUIL US B 0 – WATTEN CS 3 par forfait. Amende 15€ à Montreuil US.

Femà8D1B-27467031 BEZINGHEM AS – VERTON FC B. 3ème forfait de Verton FC B (mail du club). Homologué : BEZINGHEM AS 3 – VERTON FC B 0 par forfait. Amende 35€ à Verton FC. Match retour le 30/03/2024 à Bezinghem AS.

Futsal D2A-26338155 CALAIS JEUNES FUTSAL C – RINXENT FUTSAL B. 1er forfait de Calais Jeunes Futsal C suite au forfait de son équipe A en R2. Homologué : CALAIS JEUNES FUTSAL C 0 – RINXENT FUTSAL B 3 par forfait. Amende 22€ à Calais Jeunes Futsal.

U17D1A-26625979 ETAPLES AS B/MONTREUIL. 2ème forfait de Etaples AS B. Homologué : ETAPLES AS B 0 – MONTREUIL 3 par forfait. Amende minorée 20€ à Etaples AS.

U15à8B-26630373 BEAURAINVILLE/LE TOUQUET B. 4ème forfait de Le Touquet B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BEAURAINVILLE 3 – LE TOUQUET B 0 par forfait. Amende 45€ à Le Touquet.

FUTSAL U15-27645935 WIMEREUX FUTSAL B/MARCK. 2ème forfait de Marck. Homologué : WIMEREUX FUTSAL B 3 – MARCK 0 par forfait. Amende 25€ à Marck.

U11 Est D3D-27545431 ST MARTIN LEZ TATINGHEM/RECQUES SUR HEM C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de St Martin lez Tatinghem. Homologué : ST MARTIN LEZ TATINGHEM 0 - RECQUES SUR HEM C 3 par pénalité. Amende 20€ à St Martin lez Tatinghem.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET